

RÈGLEMENT DE COURSE

SNSM MORBIHAN PADDLE TROPHY 2024

Article 1 – L'ORGANISATION

1. Organisateur

a. « SNSM Morbihan Paddle Trophy» est organisé par l'APESR, Association pour la Promotion d'Événements Sportifs et Responsables, et Profil Grand Large.

2. Valeurs fondamentales

- a. L'organisation est fondamentalement attachée au respect des valeurs sportives, des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- **b.** Un concurrent doit se conformer au Code Mondial Antidopage et aux règles de l'Agence Mondiale Antidopage

3. Moyens mis en oeuvre

- a. L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.
- **b.** En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, épidémie, météo dangereuse) l'épreuve pourra être reportée.
- **c.** L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur.

4. Droits et prises de vue

- a. Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement.
- **b.** Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone
- **c.** Les droits sur le concept, le règlement, la marque, les images vidéo et film sont protégés.

5. Langue officielle

a. La langue officielle du « SNSM Morbihan Paddle Trophy » est le français.



6. Acceptation et respect du règlement

a. Toute inscription vaut acceptation et respect du présent règlement.

Article 2 – LES CONCURRENTS

1. Licences et Assurances

- a. Les concurrents sont tenus d'être couverts par une assurance sociale ou de souscrire une assurance personnelle dans le cadre de leur inscription au SNSM Morbihan Paddle Trophy.
- b. Tout concurrent à un parcours de compétition (Élites, Raiders, Loisirs, Marche sur l'eau, Giant sup) remettra à l'organisation, avant le départ, sa licence sportive de surf ou SUP en cours ou contractera une licence journalière délivrée par la Fédération Française de Surf lors de son inscription (Ministère des Sports : Principe : L'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence dans la discipline concernée.)

2. Décision de courir

a. La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

3. Conditions pour courir

- **a.** Tout concurrent doit être âgé de plus de 18 ans ou fournir un certificat d'autorisation parentale.
- **b.** L'âge minimal pour courir est de 18 ans pour les Élites, 15 ans pour les Raiders et 12 ans pour les Loisirs.
- **c.** Tout concurrent atteste savoir nager.
- **d.** Tout concurrent atteste être médicalement apte à participer aux épreuves et n'être sujet à aucune contre-indication connue de lui-même.
- **e.** Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par un médecin de course pour raison médicale.

4. Marquage organisateur

a. Les concurrents doivent porter en permanence le marquage de l'organisation depuis les vérifications jusqu'à la remise des prix incluse, ainsi que lors de tous les rapports avec les médias. Les prix ne seront attribués qu'aux concurrents porteurs de leur chasuble.

Article III - LA COURSE

1. Comité de Course

a. Le Comité de Course est composé d'un responsable de l'organisation, d'un responsable du chronométrage, d'un responsable de sécurité, et de deux représentants des coureurs identifiés une fois les inscriptions connues.



- **b.** Les concurrents souhaitant réclamer doivent remettre leur réclamation à un membre du comité de course au plus tard 20 minutes après le passage de la ligne d'arrivée du denier concurrent.
- **c.** Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par la direction de course pour raison d'inaptitude ou comportement inadapté.

2. Déroulé de la course

a. Départ

- i. L'émargement avant le départ sur l'eau est obligatoire.
- ii. La ligne de départ pourra être matérialisée soit par deux drapeaux ou flamme à terre (plage, quai), soit par flamme ou un drapeau à terre ou sur un bateau et une bouée ou un bateau arborant une flamme ou un drapeau.
- iii. Le signal de départ sera donné au micro, tout concurrent n'ayant pas passé la ligne de départ 3 minutes après le signal de départ sera considéré comme non partant.

b. En course

- i. Les parcours envisagés et lieux de départ seront communiqués lors du briefing général le samedi 21 septembre 2024 vers 19h
- ii. Avant chaque départ, les parcours seront affichés et détaillés aux concurrents sur la pages Facebook SNSM Morbihan Paddle Trophy et lors du Briefing avant chaque départ.
- iii. Tout écart du parcours ou toute marque de parcours non respectée sera pénalisé par la disqualification sur la course concernée.
- iv. La course et son parcours peuvent être modifiés à tout moment par la direction de course. Nous rappelons que c'est aux concurrents de connaître le parcours et l'emplacement des marques. Cependant, dans la mesure du possible il y aura un bateau ouvreur qui pourra quitter sa position en cas de nécessité.

c. Arrivée

- i. L'arrivée sera matérialisée par une arche et / ou des drapeaux.
- ii. Les bracelets de chronométrage seront à remettre aux bénévoles situés juste après l'arrivée
- iii. L'émargement à l'arrivée est obligatoire. Tout manquement entraînera la disqualification sur la course concernée et pourra occasionner le déploiement des secours à la charge du concurrent.

d. Contrôles de passage

 Les concurrents doivent faire en sorte que les numéros figurant sur leur chasuble soient visibles en permanence sans camoufler les logos des partenaires de l'événement. Ainsi, les Camel Back,



- gilets de sauvetage ou autre, doivent être positionnés sous la chasuble.
- ii. Le bracelet de chronométrage remis à l'inscription doit être porté à la cheville.
- iii. L'échange de bracelet de chronométrage entre concurrents (même par erreur) vaudra mise hors classement.
- iv. La non-restitution du bracelet magnétique sera facturée 30 euros par l'organisation.

3. Classements

- a. Toute course fera l'objet d'un classement dans chaque catégorie.
- b. Le classement final sera élaboré à temps minima par l'addition des temps du Challenge SNSM / Marche sur l'eau (samedi) et de la course longue distance (dimanche).
- c. Le partage des ex aequos se fera sur la base du meilleur temps sur la course longue distance.
- d. Tout concurrent ne participant pas aux deux courses n'apparaîtra pas au classement général de la compétition (compétition = les deux manches). Il apparaîtra uniquement au classement intermédiaire, qui ne constitue pas de remise de prix .
- e. Les récompenses « SNSM Morbihan Paddle Trophy » seront attribuées à la première femme, au premier homme et au premier + 50 ans de chaque catégorie.

4. Classements Élites

- a. Conditions pour courir
 - i. La taille minimum de planche acceptée est de 12.6 pieds.
 - ii. Les moins de 18 ans ne sont pas admis sur les courses « Élites » 14'

b. Classements

- i. Classement Individuel masculin Elite (avoir plus de 18 ans le 20 septembre 2024) – 14 pieds maxi
- ii. Classement Individuel féminin Elite (avoir plus de 18 ans le 20 septembre 2024) 14 pieds maxi
- iii. Grands Kahunas masculin et féminin : 50 ans et + (avoir plus de 50 ans le 20 septembre 2024) 14 pieds maxi

c. Courses

- i. Challenge SNSM le samedi 21 septembre 2024
 - Le Challenge SNSM de 6 km environ se déroulera sur un parcours sur la rivière d'Auray et arrivera à Saint-Goustan. Elle constituera la première manche du « SNSM Morbihan Paddle Trophy».
- ii. Longue distance le dimanche 22 septembre 2024
 - 1. La course longue distance constituera la deuxième manche du « SNSM Morbihan Paddle Trophy ». Différents



parcours ont été établis par la direction de course afin que soit rendue possible la course dans toutes les conditions météorologiques en dessous de 18 nœuds de vent.

- > Option A : départ de Saint-Goustan (Auray) Arrivée à la grande plage de Carnac
- Option B : départ du club de voile SRSP (Saint-Pierre-Quiberon) Arrivée à la grande plage de Carnac
- > Option C : départ du club de voile SRSP (Saint-Pierre-Quiberon) Arrivée à la grande plage de Carnac
- > Option D : départ du club de voile ASNQ (Quiberon) Arrivée à la grande plage de Carnac
- > Option E : départ de Saint-Goustan (Auray) Arrivée à Locmariaquer
 - iii. Le classement final et les récompenses « SNSM Morbihan Paddle Trophy » dans la catégorie « Élites » seront attribués par l'addition des temps du Challenge SNSM **ET** de la course longue distance.

Si le concurrent ne participe pas aux deux courses, il n'apparaîtra pas au classement général de la compétition (compétition = les deux manches). Il apparaîtra uniquement au classement intermédiaire, qui ne constitue pas de remise de prix .

5. Classements Raiders

- a. Conditions pour courir
 - i. La taille minimum de planche acceptée est de 12.6 pieds ?
 - ii. Classement Individuel masculin Raider (avoir plus de 15 ans le 20 septembre 2024) 14' max
 - iii. Classement Individuel féminin Raider (avoir plus de 15 ans le 20 septembre 2024) 14' max
 - iv. Grands Kahunas masculin et féminin : 50 ans et + (avoir plus de 50 ans le 20 septembre 2024) 14 pieds maxi

b. Courses

- i. Challenge SNSM le samedi 21 septembre 2024
 - Le Challenge SNSM se déroulera sur un parcours sur la rivière d'Auray et arrivera à Saint-Goustan à Auray. Elle constituera la première manche du « SNSM Morbihan Paddle Trophy ».
- ii. Longue distance le dimanche 22 septembre 2024
 - La course longue distance constituera la deuxième manche du « SNSM Morbihan Paddle Trophy. Différents parcours ont été établis par la direction de course afin que soit rendue possible la course dans toutes les conditions météorologiques en dessous de 18 nœuds de vent.

Option A : départ de la plage du Rolay (Locmariaquer) – Arrivée à la grande plage de Carnac Option B : départ du club de voile SRSP (Saint-Pierre-Quiberon) – Arrivée à la grande plage de Carnac



Option C : départ du club de voile SRSP (Saint-Pierre-Quiberon) – Arrivée à la grande plage de Carnac

Option D : départ du club de voile ASNQ (Quiberon) – Arrivée à la grande plage de Carnac Option E : départ de Saint-Goustan (Auray) – Arrivée à Locmariaquer

iii. Le classement final et les récompenses « SNSM Morbihan Paddle Trophy » dans la catégorie « Raiders » seront attribués par l'addition des temps du Challenge SNSM **ET** de la course longue distance.

Si le concurrent ne participe pas aux deux courses, il n'apparaîtra pas au classement général de la compétition (compétition = les deux manches). Il apparaîtra uniquement au classement intermédiaire, qui ne constitue pas de remise de prix .

6. Classements Loisirs

- a. Conditions pour courir
 - i. La taille minimum de planche acceptée est de 12.6 pieds ?
 - ii. Classement Individuel masculin Loisirs (avoir plus de 12 ans le 20 septembre 2024) 14' max
 - iii. Classement Individuel féminin Loisirs (avoir plus de 12 ans le 20 septembre 2024) 14' max
 - iv. Grands Kahunas masculin et féminin : 50 ans et + (avoir plus de 50 ans le 20 septembre 2024) 14 pieds maxi

b. Courses

- i. Challenge SNSM le samedi 21 septembre 2024
 - Le Challenge SNSM se déroulera sur un parcours sur la rivière d'Auray et arrivera à Saint-Goustan. Elle constituera la première manche du « SNSM Morbihan Paddle Trophy ».
- ii. Longue distance le dimanche 22 septembre 2024
 - 1. La course longue distance constituera la deuxième manche du « SNSM Morbihan Paddle Trophy ». Différents parcours ont été établis par la direction de course afin que soit rendue possible la course dans toutes les conditions météorologiques en dessous de 18 nœuds de vent, et sauf en cas de vent de secteur sud supérieur à 7 nœuds.

Option A : départ de la plage de Kernevest (Saint-Philibert) – Arrivée à la grande plage de Carnac

Option B : départ de Penthièvre (Saint-Pierre-Quiberon) – Arrivée à la grande plage de Carnac

Option C : départ du club de voile SRSP (Saint-Pierre-Quiberon) – Arrivée à la grande plage de Carnac

Option D : L'inscription sur l'Option D Raider sera possible avec une **planche rigide**. Le concurrent devra s'assurer de son niveau et de sa capacité de réaliser le parcours.

Option E: départ de Saint-Goustan (Auray) – Arrivée à Fort Espagnol (Crac'h)



iii. Le classement final et les récompenses « SNSM Morbihan Paddle Trophy » dans la catégorie « Loisirs » seront attribués par l'addition des temps du Challenge SNSM **ET** de la course longue distance.

Si le concurrent ne participe pas aux deux courses, il n'apparaîtra pas au classement général de la compétition (compétition = les deux manches). Il apparaîtra uniquement au classement intermédiaire, qui ne constitue pas de remise de prix .

Article IV – Animation

1. Derby Giant Sup

- **a.** L'épreuve Derby Giant Sup se tiendra le samedi 21 septembre 2024 de 19h00 à 21h00 à Saint-Goustan
- **b.** Il se courra sur monotype fourni, par équipes de six.
- **c.** Le Derby Giant Sup se déroulera sous forme de tableau de duels avec éventuellement repêchage en fonction du nombre des inscrits.

Article V - Sécurité

1. Matériel Obligatoire

- a. Matériel de sécurité obligatoire
 - i. Brassière 50 newtons aux normes CE. (le gilet à percussion est autorisé à condition d'assurer une flottabilité d'au moins 50N et être estampillé « CE »). Chaque concurrent est personnellement responsable du port d'un équipement individuel de flottabilité adapté aux conditions.
 - ii. Un leash en place et relié au coureur tout au long de la course
 - iii. Une Pagaie simple
 - iv. Le port de vêtements néoprènes pourra être rendu obligatoire en fonction des conditions météo. (Shorty+lycra, ou combinaison long john+lycra, ou veste néoprène)
- b. Matériel de sécurité obligatoire pour toutes les courses chronométrées Courses Longue Distance et Challenge SNSM et Grande Marche sur l'Eau :
 - i. 1 Cyalume (bâton lumineux) ou une lampe étanche d'une autonomie de 6 heures minimum
 - ii. Gourde ou Camelback et nourriture pour un effort de trois heures
- c. Matériel d'identification obligatoire sur toutes les courses
 - i. Le dossard fourni par l'organisation et portant les numéros du coureur ainsi que le bracelet de chronométrage attribué par l'organisation seront à porter en permanence de façon visible sans camoufler les logos des partenaires de l'événement, remise des prix comprise.



2. Abandon

- **a.** Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.
- **b.** Toute personne abandonnant devra suivre les consignes de sécurité données par les membres du dispositif de sécurité.

3. Rappel des signaux de sécurité en mer ou sur l'eau

- **a.** Demande d'aide : mettre les bras en V pour figurer avec le corps le Y du « YES ». Si impossible, se tenir allongé sur la planche.
- **b.** Le refus d'aide se signale par un bras levé et l'autre baissé dans l'alignement pour figurer la barre transversale du N de « NO »
- c. Lorsque les occupants des bateaux de l'organisation naviguent en faisant le signe d'interrompre la course (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils ne pourront reprendre la course que sur indication expresse de l'organisation.

4. Changements de parcours

- a. Les conditions météo peuvent entraîner des modifications de parcours.
- **b.** Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement de classement

5. Règles de navigation

- a. La progression se fait sur parcours ouvert, comme il est d'usage sur les épreuves «Aventure». Les concurrents sont donc impérativement soumis au code maritime en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. Nous rappelons qu'à ce titre, la responsabilité des concurrents est engagée en cas d'accident.
- **b.** La solidarité est obligatoire. Les règles de solidarité en mer s'appliquent. Des bonus en temps rendu pourront être accordés à des concurrents ayant agi par solidarité pour des raisons de sécurité.

6. Mise hors course

- a. L'organisation décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais
- b. L'organisation peut intervenir pour rapatrier des concurrents qu'elle estime trop attardés.

Article VI - ÉQUIPEMENT et MOYENS DE PROGRESSION

1. Moyens de progression

- **a.** Toute aide extérieure à la progression est interdite (ravitaillement, coaching, orientation, bateau accompagnateur).
- **b.** Les concurrents progressent en position debout, à l'aide d'une pagaie simple.
- **c.** En cas de difficulté, la position à genoux est autorisée à condition de ne pas dépasser 5 coups de pagaie consécutifs.



2. Équipement de sécurité

a. Les concurrents doivent être en possession tout au long de la compétition des équipements conformes aux spécifications définies dans le paragraphe « Matériel obligatoire » et des règles en vigueur en France.

b. Équipements interdits

i. Moyens de progression autres que ceux qui sont définis dans le paragraphe « Matériel obligatoire ».

c. Équipements fortement conseillés

i. Chaussons néoprène

Article VII – PARRAINAGE

L'organisation fournit à chaque concurrent un dossard aux couleurs des partenaires de l'organisation. Les concurrents doivent le porter en permanence sans camoufler les logos des partenaires de l'événement depuis les vérifications jusqu'à la fin de la remise des prix.

Article VIII - PÉNALITÉS

Les pénalités sont prononcées par le Comité de Course.

1. Parrainage

- a. Absence du marquage obligatoire : mise hors course
- **b.** Absence du port conforme du dossard (chasuble) : mise hors course

2. Matériel obligatoire

- a. Absence de brassière de sauvetage : mise hors course
- **b.** Port du dossard sous la brassière ou du Camel Bag : mise hors course
- c. Absence de leash à poste ou leach porté de manière non conforme : mise hors course
- c. Absence de port de cyalume (bâton lumineux) ou une lampe étanche d'une autonomie de 6 heures minimum sur les courses Longue Distance et Challenge SNSM et Grande Marche sur l'Eau : mise hors course
- d. Autre élément manquant : Déclassement de 10 places

3. Non-respect de l'environnement (Voir Règles dans Annexe 1)

a. Deux heures de pénalité par infraction commise en mer comme à terre.

4. Assistance illégale

- a. Exemple : ravitaillement non autorisé, bateau accompagnateur, assistance au départ ou à l'accostage, porteur de planche à l'arrivée...: Déclassement de 10 places
- 5. Départ anticipé : Déclassement de 10 places
- **6.** Arrivée de la course longue distance sans porter planche et pagaie : Non classé jusqu'à passage de ligne conforme.
- 7. Plus de 5 coups de rame sans être debout : Déclassement de 10 places



- 8. Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public : Disqualification
- 9. Non-passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par la direction de la course : Disqualification

Article IX – INSCRIPTIONS

- 1. Montants des inscriptions jusqu'au 21 Août 2024
 - a. Catégorie ÉLITES
 - i. L'Inscription pour 1 personne dans la catégorie Elite est de 35 euros
 - ii. Elle comprend : Le samedi 21 septembre 2024 : le Challenge SNSM, le Derby Giant Sup la chasuble (dossard) le goûter le dimanche 22 septembre 2024 : les transferts bus au point de départ la course longue distance Les cadeaux des partenaires ...

b. Catégorie RAIDERS

- i. L'Inscription pour 1 personne dans la catégorie Raider est de 35 euros
- ii. Elle comprend : Le samedi 21 septembre 2024 : le Challenge SNSM, le Derby Giant Sup la chasuble (dossard) le goûter le dimanche 22 septembre 2024 : les transferts bus au point de départ la course longue distance Les cadeaux des partenaires ...

c. Catégorie LOISIRS

- i. L'Inscription pour 1 personne dans la catégorie Loisir est de 35 euros
- ii. Elle comprend : Le samedi 21 septembre 2024 : le Challenge SNSM, le Derby Giant Sup la chasuble (dossard) le goûter le dimanche 22 septembre 2024 : les transferts bus au point de départ la course longue distance Les cadeaux des partenaires ...

d. LE RALLYE SNSM / GRANDE MARCHE SUR L'EAU

- Départ commun pour les inscrits dans les catégories ci-dessus (Élites, Raiders, Loisirs,) et les inscrits au Rallye SNSM/Grande Marche sur l'Eau.
- ii. Inscription pour 1 personne uniquement inscrite au Rallye SNSM / Grande marche sur l'eau du samedi : 10 euros.

e. DERBY GIANT SUP

- i. Toutes inscriptions dans les catégories « Course » telle que définie dans l'article III, donnent accès au DERBY GIANT SUP du samedi 19h dans le port de Saint Goustan à Auray.
- ii. Attention : Le nombre des équipes inscrites sur le DERBY GIANT SUP est limité à seize (16).



Pour inscrire une équipe, il faut que les 6 équipiers aient finalisé leur inscription sur l'une des épreuves (Élites, Raiders, Loisirs).

iv.

2. Majorations de tarifs

a. ELITES,RAIDERS et LOISIRS : le 21 Août à minuit (00h) le tarif passera à 45€ par personne

3. Clôture des inscriptions

a. LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS DANS CHAQUE CATÉGORIE POURRA ÊTRE ANNONCÉE SANS PRÉAVIS

4. Annulation d'inscription

- **a.** Pour toute annulation de la part d'un concurrent inscrit et ce jusqu'à un mois avant l'épreuve, l'organisation retiendra 50 % du montant de l'inscription. Le remboursement ne sera effectué qu'après l'événement.
- **b.** Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera effectué pour une annulation dans le mois précédant l'épreuve (sauf certificat médical signé par un médecin)

5. Engagements du concurrent inscrit

Par le seul fait de s'inscrire, les concurrents :

- 1. Déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité,
- 2. Déclarent accepter la charte environnement et éthique détaillée en Annexe 1
- 3. Déclarent accepter d'être survolés, filmés et photographiés par un ou plusieurs drones.
- 4. Affirment sur l'honneur bénéficier d'une couverture d'assurance couvrant la pratique du paddle en compétition et d'une responsabilité civile.



<u>ANNEXE 1</u>

Respect envers la population

- Respect des mœurs et coutumes : pas de tenue considérée comme provocante dans la zone fréquentée (Ex : shorts ou débardeurs pour les femmes en pays musulmans)
- Respect des religions
- Courtoisie
- Ne pas effrayer les populations non averties et notamment les enfants
- Ne pas endommager les installations locales
- Ne pas toucher aux moyens de pêche, de chasse, de protection mis en place par les populations locales
- Lutter contre tout comportement sectaire ou dévalorisant
- S'opposer à tout comportement dégradant ou dévalorisant
- Ne pas tenir de propos choquants
- Respect de la propriété privée et publique
- Signaler les sources de danger
- Veiller à ce que les manifestations et activités sportives aient des retombées positives pour les territoires et leurs habitants

Respect de l'environnement

• Ne rien jeter qui ne soit pas rapidement biodégradable (métal, plastiques mais aussi vêtements, ou papiers et même pelures d'oranges, voir ci-dessous)

PAPIER – JOURNAL – MOUCHOIR PAPIER	3 MOIS
TROGNON DE POMME	3 MOIS
CIGARETTE SANS FILTRE	3 MOIS
PELURE D'ORANGE	6 MOIS
ALLUMETTE	6 MOIS
PAPIER DE BONBON	6 MOIS
PAPIER GRAS PARAFFINE	1 AN
FILTRE DE CIGARETTE	DE 1 A 2 ANS
BOITE DE CONSERVE	DE 2 A 5 ANS
BRIQUE EMBALLAGE EN CARTON	5 ANS
CHEWING GUM	5 ANS
COUCHE CULOTTE	5 ANS
CONTAINER PLASTIQUE	50 A 80 ANS
CANETTE ALUMINIUM	DE 10 A 100 ANS
POT DE YAOURT	DE 100 A 1000 ANS
SAC EN PLASTIQUE	DE 100 A 1000 ANS
POLYSTYRENE	1000 ANS
VERRE	4000 ANS



- Montrer l'exemple en récupérant les déchets abandonnés par d'autres sachant que «Les déchets attirent les déchets»
- Recenser, valoriser et protéger toute découverte patrimoniale
- Quelle que soit l'activité, minimiser l'impact des équipements, les récupérer et ne laisser aucune trace de passage

Protection des cours d'eau

- Toujours effectuer ses besoins naturels loin d'un cours d'eau et en dehors du lit des rivières, torrents et bassins versants
- Toujours enterrer le papier toilettes ou le brûler
- Ne pas utiliser de détergents ou savons dans l'eau
- Toilette, lessive, vaisselle doivent être effectués à l'écart du cours d'eau et bassins versants et rincés sur le sol qui filtre les produits

Vigilance absolue sur les risques d'incendie

- Ne jamais faire de feu en période de sécheresse
- Veiller le feu en permanence
- Ne quitter un lieu de bivouac qu'après avoir copieusement noyé le feu
- Ne jamais oublier que le vent peut se lever
- Ne jamais oublier que le feu peut se propager par les racines, sous terre
- Ne pas prélever d'espèces végétales
- Ne rien emporter de ce qui appartient à la nature Coraux Espèces protégées -Plantes - même le bois mort dans les parcs naturels et réserves

Bienveillance envers les animaux

- Ne jamais détruire de vie animale
- Ne jamais détruire les habitats des animaux
- Se tenir à l'écart des jeunes animaux
- Ne pas effrayer les animaux
- Signaler les animaux blessés
- En compétition, mettre le respect de l'intégrité physique de l'animal « équipier » en priorité absolue

Respect envers soi-même

- S'interdire tout comportement préjudiciable à son intégrité physique
- Refuser:
 - o Toute prise de risque exagérée et inutile
 - o Toute prise de substance dopante
 - Toute aide médicamenteuse
 - Tout effort démesuré, mal préparé et donc préjudiciable.
- Adopter les comportements sécuritaires
- Nécessité absolue de recueillir les informations sur les dangers climatiques et objectifs climatiques (montée des eaux, dangers orageux, marées, courants, éboulements)
- Etre conscient de son niveau



Respect envers les autres sportifs concurrents

- La sécurité prime le résultat :
 - Vigilance sur la sécurité des autres concurrents : dès le moindre doute porter de l'aide aux autres concurrents
 - o Intervenir sans mettre sa propre sécurité en jeu
 - Donner l'alerte
 - Mobiliser les autres concurrents
 - Repartir que lorsque la sécurité est assurée
 - o Déterminer le temps qu'il a perdu sans cette action
 - Signaler à l'organisation les dangers potentiels observés

Sécurité

- Aider ceux qui sont en danger
 - Une planche ou un concurrent doit apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger.
- Équipement de sauvetage et équipement individuel de flottabilité
 - Un concurrent doit porter un équipement de sauvetage approprié sauf si ses règles de classe prévoient quelque autre disposition. Chaque concurrent est personnellement responsable du port d'un équipement individuel de flottabilité adapté aux conditions.

Navigation loyale

- Un concurrent doit concourir dans le respect des principes reconnus de sportivité et de fair-play.
- Un concurrent peut être pénalisé selon cette règle seulement s'il est clairement établi que ces principes ont été bafoués ou qu'il naviguait d'une manière qui peut être considérée comme dangereuse ou imprudente. La pénalité doit être soit une disqualification soit une disqualification qui ne peut être retirée.

Respecter et faire respecter ces règles aux autres sans agressivité avec courtoisie et une volonté didactique.